

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Philippe Fontaine : l'interdiction du tabac à l'école : la majorité rejoint enfin le MR**

**Interdiction du tabac à l'école :**

**« Il aura fallu 10 mois, mais la majorité rejoint enfin le MR ! »**

**Mardi 21 mars 2006**

**Le 1<sup>er</sup> juin 2005, les députés MR Françoise Bertieaux et Philippe Fontaine déposaient une proposition de décret visant à interdire le tabac à l'école.**

**Dix mois plus tard, la majorité PS-cdH se rend à l'évidence et rejoint le MR sur une proposition de décret commune prise en considération en Séance plénière de ce 21 mars 2006.**

En effet, les chiffres sont malheureusement alarmants. Car si on constate une baisse globale de la consommation de tabac entre 2004 et 2005, par contre le nombre d'adolescents fumeurs augmente. De 25% en 2003, le nombre d'adolescents fumeurs de 17 ans est en effet passé à 32% aujourd'hui !

*« A la lecture de ces chiffres, il était plus que temps d'agir. Le Groupe MR l'a fait en déposant une proposition de décret et, dès le départ, s'est dit tout à fait prêt à ouvrir ce texte à signatures si la majorité souhaitait profiter de notre réflexion et de nos conclusions... et elle l'a finalement fait ! »,* se réjouit Françoise Bertieaux, Présidente du Groupe MR au parlement de la Communauté française.

Même si la majorité a préféré déposer un nouveau texte – fort semblable au nôtre ! - et que l'opposition a pu amender, le MR se réjouit que cette proposition de décret aboutisse enfin de façon concrète et qu'elle puisse s'appliquer pour la rentrée 2006 permettant ainsi de mener un travail de prévention sur le terrain le plus rapidement possible, comme le prévoyait la proposition MR.

*« Dès le début de cette législature, le MR a promis de mener une opposition vigilante mais constructive ! Si la majorité, qui ne pouvait se résoudre à voter un texte émanant de l'opposition, a tenu à réécrire ce texte pour y mettre sa griffe, peu nous chaut ! Pour le MR, l'important est qu'une mesure soit prise en faveur de la santé de nos jeunes et qu'elle soit appliquée rapidement... Et nous y sommes parvenus, mais que de temps perdu ! »,* conclut Françoise Bertieaux.